

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
1 3416**

PRESENTATION

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du Département.

Ce rapport sera structuré en 1 délibération générale précisant les créations et les transformations d'emplois prévus pour les agents titulaires de la collectivité et 9 délibérations prévoyant les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels.

Les crédits inscrits au budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de ces dépenses.

TITULAIRES

① Création d'emploi

→ 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (par transformation des vacances correspondantes)

L'incidence financière est évaluée à 14 340 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64111, programme 10368) et transfert de 3 500 € de la ligne 6414 vers la ligne 64111.

② Transformations d'emplois

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

→ 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

→ 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de rédacteur

→ 1 emploi de métreur-projeteur et 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur

→ 1 emploi de rédacteur et 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur

→ 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe

→ 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe transformés en 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe

- 1 emploi de médecin de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de sage-femme de classe normale
- 1 emploi de Conseiller Socio-Educatif transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 5 emplois de rédacteur transformés en 5 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'attaché transformé en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants
- 1 emploi d'attaché principal transformé en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 2 emplois d'assistant socio-éducatif principal transformés en 2 emplois de conseiller socio-éducatif
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi de technicien et 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur
- 1 emploi d'agent de maîtrise transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformés en 2 emplois de rédacteur
- 1 emploi d'attaché de conservation du Patrimoine transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe et en 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

L'économie financière de ces transformations est évaluée à 169 770 € en année pleine à imputer sur les lignes budgétaires prévues à cet effet (chapitre 012, diverses fonctions, article 64111, programme 10368)

→ 1 emploi de médecin pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Transfert de 64 368 € en année pleine de l'article 64131 à l'article 64111 sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, programme 10368)

→ 1 emploi de surveillant de travaux pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de technicien territorial

L'économie financière est évaluée à 7 180 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 60, article 64111, programme 10368) et transfert de 43 000 € de la nature 64131 vers la nature 64111.

③ Laboratoire Départemental d'Analyses

Transformation d'emploi

→ 1 emploi de chef de service assistance technique pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'ingénieur territorial

L'économie financière est évaluée à 460 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire du LDA (07) prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 921, nature 64111, programme 10657) et transfert de 56 100 € de la nature 64131 vers la nature 64111.

CONTRACTUELS

① Création d'emploi

→ 1 emploi de médecin hors classe transformé en 1 emploi de Médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent contractuel

L'économie financière de cette création est évaluée à 35 930 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 50, article 64111, programme 10368) et transfert de 67 230 € de la nature 64111 vers la nature 64131.

② Transformations d'emplois

→ 1 emploi de secrétaire général du Conseil de Départemental de Concertation pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de délégué général du Conseil de Provence et médiateur pouvant être pourvu par un agent contractuel

L'incidence financière de cette transformation est évalué à 6 820 € en année plein à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, nature 64131 programme 10368)

→ 1 emploi de journaliste-rédacteur pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de journaliste responsable de secteur pouvant être pourvu par un agent contractuel

Sans incidence financière

→ 1 emploi de chef de service de la communication externe pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de chef de service média pouvant être pourvu par un agent contractuel

Sans incidence financière

→ 1 emploi de psychologue de classe normale à temps non complet pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de psychologue de classe normale à temps complet pouvant être pourvu par un agent contractuel et suppression des vacances de psychologue

L'incidence financière de cette transformation est évaluée à 2 960 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368) et transfert de 3 930 € de la nature 6414 vers la nature 64111.

③ **Modifications d'emplois**

→ 1 emploi de collaborateur de groupe pouvant être pourvu par un agent contractuel
L'incidence financière de cette modification est évaluée à 12 200 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 6586, fonction 01, nature 65861 programme 10368)

→ 1 emploi d'inspecteur tarification pouvant être pourvu par un agent contractuel
Sans incidence financière

→ 1 emploi de médecin responsable du suivi sanitaire des mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance pouvant être pourvu par un agent contractuel
L'incidence financière de cette modification est évaluée à 1 760 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368).

→ 1 emploi de médecin de PMI de Territoire pouvant être pourvu par un agent contractuel.
L'incidence financière de cette modification est évaluée à 4 570 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, nature 64131 programme 10368)

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

Objet : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

① Création d'emploi

→ 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (par transformation des vacances correspondantes)

L'incidence financière est évaluée à 14 340 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64111, programme 10368) et transfert de 3 500 € de la ligne 6414 vers la ligne 64111.

② Transformations d'emplois

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

→ 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

→ 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de rédacteur

→ 1 emploi de métreur-projeteur et 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur

→ 1 emploi de rédacteur et 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur

→ 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe

→ 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe transformés en 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe

→ 1 emploi de médecin de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi de sage-femme de classe normale

→ 1 emploi de Conseiller Socio-Educatif transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif

→ 5 emplois de rédacteur transformés en 5 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe

→ 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

- 1 emploi d'attaché transformé en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants
- 1 emploi d'attaché principal transformé en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 2 emplois d'assistant socio-éducatif principal transformés en 2 emplois de conseiller socio-éducatif
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi de technicien et 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe transformés en 1 emploi d'ingénieur
- 1 emploi d'agent de maîtrise transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformés en 2 emplois de rédacteur
- 1 emploi d'attaché de conservation du Patrimoine transformé en 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe et en 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

L'économie financière de ces transformations est évaluée à 169 770 € en année pleine à imputer sur les lignes budgétaires prévues à cet effet (chapitre 012, diverses fonctions, article 64111, programme 10368)

- 1 emploi de médecin pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Transfert de 64 368 € en année pleine de l'article 64131 à l'article 64111 sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, programme 10368)

→ 1 emploi de surveillant de travaux pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de technicien territorial

L'économie financière est évaluée à 7 180 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 60, article 64111, programme 10368) et transfert de 43 000 € de la nature 64131 vers la nature 64111.

③ Laboratoire Départemental d'Analyses

Transformation d'emploi

→ 1 emploi de chef de service assistance technique pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'ingénieur territorial

L'économie financière est évaluée à 460 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire du LDA (07) prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 921, nature 64111, programme 10657) et transfert de 56 100 € de la nature 64131 vers la nature 64111.

ANNEXE N°2

OBJET: Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin de PMI de territoire

- grade de la fonction publique territoriale : médecin territorial de 1^{ère} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Ce médecin intervient sur l'ensemble de la MDS T. Il peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Il participe aux actions de santé de PMI et collabore aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Il peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Il peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en Médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance de l'outil informatique et bureautique.

- niveau de rémunération : Indice Brut 852, soit 3 222,68 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin territorial de 1^{ère} classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 068,00 euros, valeur au 01/01/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

L'économie financière de cette création est évaluée à 35 930 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 50, article 64131, programme 10368) et transfert de 67 230 € de la nature 64111 à la nature 64131.

ANNEXE N°3

OBJET: Transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A Secrétaire Général du Secrétariat du Conseil de Concertation pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8z du 26 juin 2015.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- ancien emploi: Secrétaire Général du Secrétariat du Conseil de Concertation
- nouvel emploi : Délégué Général du Conseil de Provence et médiateur
- grade de la fonction publique territoriale: administrateur hors classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel:

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°): besoins du service: Au titre de la médiation : accueil, gestion et proposition de traitement des saisines des usagers. En collaboration avec la direction de la communication de la presse et des Evénements, organisation de la communication interne et externe sur la fonction de médiateur. Au titre de la déontologie : présidence du comité de déontologie (animation et traitement/suivi des dossiers examinés ainsi que des suites à donner, adaptation de la charte, rédaction rapport annuel). Participation à la définition et l'organisation de la communication en matière de transparence et de déontologie, auprès du personnel départemental et des Elus. Organisation de la réception (mail, courrier, accueil physique), analyse et proposition de traitement des signalements effectués. Veille juridique et d'actualités. Au titre du Conseil de Provence : sur demande expresse du Cabinet et/ou de la Direction générale des services (après validation du Cabinet), suivi et gestion de dossiers ponctuels ayant trait à la concertation. Sous l'autorité du Président et du Bureau du Conseil de Provence, organisation des travaux du Conseil de Provence (proposition de sujets d'études, pilotage de leur instruction, suivi des réunions/commissions/assemblées, suivi des propositions émises). Sous l'autorité du Président et du Bureau du Conseil de Provence, organisation de l'animation du Conseil de Provence avec pour objectifs principaux la fluidité et l'enrichissement des échanges entre les membres, et la facilitation de leur travail. Supervision de l'équipe administrative du Conseil de Provence et organisation de leur travail.

- nature des fonctions: Délégué Général du Conseil de Provence et médiateur

- niveau de recrutement: diplômé de l'enseignement supérieur avec une expérience confirmée en matière de concertation et communication et une bonne connaissance

des réseaux locaux (communication, forces vives, politiques). Expérience dans l'organisation de manifestations et/ou lieux d'échanges et de débats, connaissance de la vie publique et institutionnelle et capacité d'argumentation et d'aide à la décision.

- niveau de rémunération: Indice brut Hors Echelle B3 , soit 4 898,84 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'administrateur hors classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 7 306,63 euros, valeur au 01/01/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

L'incidence financière de cette transformation est évalué à 6 820 € en année plein à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, nature 64131 programme 10368)

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

ANNEXE N° 4

OBJET: Transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A de journaliste-rédacteur pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 47b du 20 décembre 2013.

Cette transformation précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- ancien emploi : journaliste – rédacteur
- nouvel emploi : journaliste responsable de secteur
- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Expliquer et promouvoir les actions et les politiques publiques départementales et en assurer la lisibilité pour tous. En charge de la ligne éditoriale de l'Institution, et de la cohérence éditoriale des différents supports de communication de l'Institution. Animer le pôle rédactionnel. Partager l'information, travailler avec toutes les équipes de la direction pour assurer le suivi, l'efficacité des actions de communication de l'Institution. Sous la responsabilité du directeur adjoint de la Communication : validation des supports de communication de l'Institution, mise en cohérence de la ligne éditoriale, écriture ou réécriture, reportages, relecture, animation et mise en place des réunions d'équipe et inter-service, vie du pôle.

- nature des fonctions : journaliste – responsable de secteur

- niveau de recrutement : journaliste diplômé possédant la maîtrise des différents réseaux professionnels, des contraintes et exigences de l'ensemble des supports de communication, la connaissance des secteurs économique et social locaux et nationaux (principaux acteurs et dossiers, actualité), une bonne culture générale, des capacités rédactionnelles et la rapidité d'exécution, une aisance relationnelle et curiosité d'esprit. Connaissances des dossiers institutionnels, du territoire et de son évolution. Connaissances des technologies multimédias (Réseaux sociaux, web). Excellente connaissance du monde journalistique et des médias. Management d'équipe. Répartition des missions entre les agents du pôle rédacteur

- niveau de rémunération : indice brut 801, soit 3 046,73 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 583,29 euros valeur au 01/01/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

Cette transformation est sans incidence financière

ANNEXE N°5

OBJET: Transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A chef du service de la communication externe pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 12i du 22 octobre 2014.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef du service de la communication externe
- nouvel emploi : chef du service média
- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : chef de service chargé, sous l'autorité du directeur de la Communication, d'expliquer et de promouvoir les actions et les politiques publiques départementales et d'en assurer la lisibilité pour tous. Animer le pôle rédactionnel et le pôle presse, partager l'information, travailler avec toutes les équipes de la Direction pour assurer le suivi, l'efficacité des actions de communication de l'Institution. Assurer que l'information est bien relayée dans la presse et que les communiqués et dossiers de presse sont diffusés aux bons relais. Animer une équipe d'attachés de presse et faire part des contraintes inhérentes à ce métier afin qu'elles soient prises en compte par les autres services. Animer une équipe de rédacteurs et s'assurer de la bonne diffusion de l'information ainsi que respecter les contraintes inhérentes aux différents supports de communication utilisés.

- nature des fonctions : chef du service média

- niveau de recrutement : Diplômé de l'enseignement supérieur, excellent niveau d'écriture, bon sens de la priorisation des informations, maîtrise des techniques de publication (chemin de fer, rétro planning, titraille, choix de l'image, relecture – réécriture) capacité à recueillir, vérifier et sélectionner et valoriser les informations, connaissance des dossiers institutionnels, connaissance du territoire et de son évolution, connaissance des technologies multimédias (Réseaux sociaux, web). Excellente connaissance du monde journalistique et des médias

- niveau de rémunération : Indice Brut 916, soit 3 454,19 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 212,23 euros, valeur au 01/05/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

Sans incidence financière

ANNEXE N°6

OBJET: Transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A psychologue à temps non complet (75 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 12c du 22 octobre 2014 et suppression des vacances de psychologue.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- ancien emploi : psychologue à temps non complet (75 % ETP)
- nouvel emploi : psychologue (à temps complet)
- grade de la fonction publique territoriale : Psychologue de classe normale

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Agent chargé du suivi des adolescents orientés en équipe pluridisciplinaire : diagnostics et traitements. Assurer le suivi individuel, de groupe, ainsi que le travail institutionnel.

- nature des fonctions : Psychologue (à temps complet)

- niveau de recrutement : Diplômé de l'enseignement supérieur de psychologie (Master 2), expérience du travail de psychothérapie d'adolescent, orientation cognitive et comportementale, capacité au travail multidisciplinaire et multiconceptuel.

- niveau de rémunération : Indice Brut 379, soit 1 615,97 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de psychologue de classe normale, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 1 951,95 euros, valeur au 01/01/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

L'incidence financière de cette transformation est évaluée à 2 960 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 50, article 64131, programme 10368) et transfert de 3 930 € de la nature 6414 vers la nature 64111.

Toutefois, ce coût est minoré compte tenu de la suppression de 25 heures de vacances mensuelles de psychologue sur la ligne budgétaire prévue à cet effet pour le personnel vacataire de la Maison de l'Adolescent (chapitre 012, fonction 50, nature 6414)

ANNEXE N°7

OBJET: Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A collaborateur de groupe pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 4b du 27 juin 2014.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : collaborateur de groupe
- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 110-1) : besoins du service : chargé de la coordination et de la diffusion des informations aux membres du groupe sous l'autorité et en lien avec le Président du groupe, de la réalisation de dossiers sur thèmes d'actualité ou sujets de fond (analyse, synthèse, propositions éventuelles : motion, saisine, rencontres), du suivi de dossiers ponctuels (veille, réunion/rencontre/RDV, rédaction de notes et comptes-rendus), de la rédaction de discours, du suivi des rapports présentés en commissions, commissions paritaires et au Conseil Départemental, du suivi de l'actualité locale et nationale, de la veille législative, de la revue de presse.

- nature des fonctions : collaborateur de groupe

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur possédant la connaissance du milieu institutionnel (fonctionnement, enjeux, environnement), une aisance relationnelle, curiosité et ouverture d'esprit, intérêt pour l'actualité, le sens du service public, rigueur, discrétion, disponibilité, aisance rédactionnelle et capacité d'analyse et de synthèse.

- niveau de rémunération : Indice Brut 703, soit 2 704,09 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 339,44 euros, valeur au 01/01/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 12 200 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 6586, fonction 01, nature 65861 programme 10368)

ANNEXE N°8

OBJET: Modification sans incidence financière d'un emploi de catégorie A Inspecteur tarification pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8f du 25 octobre 2013.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : inspecteur de tarification

- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service :

Chargé de la tarification, de la programmation, du contrôle et du suivi des services de maintien ou de soutien à domicile intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées : instruction technique des dossiers d'autorisation de création des services de maintien à domicile, rédaction et transmission des avis du Président du Conseil Départemental soit pour un appel à projet, soit pour la délivrance des agréments qualifiés par le Préfet, instruction technique et suivi des dossiers de conventionnement mis en œuvre avec les gestionnaires de service à la personne, suivi et tarification des organismes d'aide à domicile conventionnés, agréés, autorisés et habilités à l'aide sociale, suivi des instances de coordination médico-sociales pour les personnes âgées du secteur géographique.

- nature des fonctions : inspecteur de tarification

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur possédant une bonne connaissance de la législation sociale, du monde associatif et du secteur économique marchand, de la comptabilité privée, l'esprit d'analyse et de synthèse, des enjeux et pratiques du développement économique local, des capacités rédactionnelles, de négociation et relationnelles.

- niveau de rémunération : Indice Brut 826, soit 3 134,70 euros bruts mensuels augmentés de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 228,74 euros, valeur au 01/06/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

Cette modification est sans incidence financière

ANNEXE N° 9

OBJET: Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin responsable du suivi sanitaire des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance à 50 % E.T.P. pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°40c du 29 mars 2013.

Cette modification précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à des agents contractuels.

- emploi : médecin responsable du suivi sanitaire des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance à 50 % E.T.P.

- grade de la fonction publique territoriale : médecin territorial hors classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Médecin chargé de l'organisation, de la coordination et du contrôle du suivi sanitaire des enfants relevant de l'A.S.E., garant de la mise en œuvre des protocoles de suivi avec les professionnels de santé intervenant auprès des enfants accueillis au sein des différentes structures. Chargé d'assurer des examens médicaux d'enfants présentant des pathologies spécifiques en lien avec diverses instances ou des mineurs étrangers pour lesquels l'urgence peut être requise. Médecin référent du service adoption et recherche des origines chargé d'assurer la synthèse des éléments médicaux recueillis auprès des maternités pour les enfants remis à l'A.S.E. en vue de leur adoption, de réaliser le bilan médical préalable à l'adoption, de participer aux réunions du Conseil de Famille. Interlocuteur des familles souhaitant adopter des enfants présentant des pathologies ou des besoins spécifiques.

- nature des fonctions : médecin responsable du suivi sanitaire des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance à 50 % E.T.P.

- niveau de recrutement : médecin possédant des compétences dans le domaine pédiatrique, bonne connaissance des dispositifs de la Protection de l'Enfance et du cadre réglementaire, capacités managériales et relationnelles.

- niveau de rémunération : Indice Brut 1015, soit 1 900,73 euros bruts mensuels à 50 % ETP augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin territorial hors classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 2 545,73 euros, valeur au 01/01/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

L'incidence financière cette modification est évaluée à 1 760 euros en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368)

ANNEXE N°10

OBJET: Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°13f du 29 octobre 2012.

Cette modification précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin de PMI de territoire

- grade de la fonction publique territoriale : médecin de 1^{ère} classe territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : médecin chargé de participer aux actions de santé de PMI et de contribuer aux missions promotion de la santé au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'une maison départementale de la santé : consultations infantiles, bilans de santé en école maternelles, actions de soutien à la parentalité, action en faveur de la périnatalité, actions de promotion de la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils, actions de prévention de la maltraitance, participation au traitement des informations préoccupantes, suivi médical des enfants placés, remplacement sur le ou les secteurs géographiques afin d'assurer la continuité du service public.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en Médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance de l'outil informatique et bureautique.

- niveau de rémunération : Indice Brut 966, soit 3 625,51 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade médecin territorial de 1^{ère} classe, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 296,55 euros, valeur au 01/05/2016 et éventuellement du supplément familial de traitement.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 4 570 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, nature 64131 programme 10368)